

# L'ANCV, un partenaire sur qui on peut compter !



## + DE SERVICES

- > Un **interlocuteur dédié** pour une relation personnalisée
- > Des solutions disponibles clés en main pour **simplifier votre gestion** :
  - envoi direct à l'adresse du salarié
  - chéquier nominatif et multivaleur
  - gestion des plans d'épargne
  - impression de votre logo sur la couverture du chéquier
- > Un **espace client** en ligne sur [ancv.com](http://ancv.com) :
  - qui donne accès à une **gestion complète** de votre compte
  - qui vous permet de suivre votre commande et sa livraison
- > Une plateforme téléphonique pour **répondre à toutes vos demandes**

► N° Indigo 0 825 844 344

0,15 € TTC / mn

## L'ANCV, UNE ENTREPRISE SOLIDAIRE

L'ANCV accomplit une mission unique :  
**favoriser le départ en vacances pour tous**

Grâce à la diffusion du Chèque-Vacances, l'ANCV dégage des excédents de gestion qui financent des programmes d'action sociale permettant de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs de publics en difficulté (familles, notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées).

Près de 200 000 personnes bénéficieront, cette année, des aides de l'ANCV.

L'objectif visé par l'ANCV est de réduire les inégalités dans le domaine des loisirs et des vacances, en facilitant le départ en vacances des personnes dont les revenus sont les plus faibles et en utilisant le temps des vacances dans un parcours d'insertion sociale.



Agence Nationale pour les Chèques-Vacances  
Siège social : 36, boulevard Henri-Bergson - 95201 Sarcelles Cedex

[www.ancv.com](http://www.ancv.com) N° Indigo 0 825 844 344 0,15 € TTC/mn

# CHÈQUE-VACANCES

2 CE sur 3 le proposent déjà à leurs salariés



326 817 442 RCS Pontaise - OBEA Communication - Crédits photos : © Getty Images, Thinkstock - 2010\_C\_CV\_CE\_Janvier 2011

Parce que les vacances, c'est essentiel.

  
**ancv**  
CHÈQUE-VACANCES

# Faites vivre le meilleur des vacances et des loisirs aux salariés de votre entreprise !



## LES ATOUTS DU CHÈQUE-VACANCES

- > **Accepté chez plus de 170 000 professionnels** du tourisme et des loisirs : hébergement, voyages, transports, restauration, loisirs, sports et culture ;
- > **Utilisable toute l'année, pour les week-ends, les vacances et les loisirs, partout en France** et pour des séjours à destination des pays membres de l'Union européenne ;
- > Disponible en **coupures de 10 et 20 €** ;
- > **Valable 2 ans** en plus de son année d'émission ;
- > **Échangeable** en fin de validité directement sur ancv.com.

98 %

des bénéficiaires sont satisfaits ou très satisfaits du Chèque-Vacances

Source : étude Infraforces 2009



## VOS AVANTAGES

- > Vous bénéficiez d'une **exonération de charges sociales** :
  - sans plafonnement de montant
  - sans obligation de rattachement à un événement particulier
- > Vous **maîtrisez la gestion de votre budget** ;
- > Vous **fixez librement** vos critères d'attribution selon votre politique d'action sociale ;
- > Vous **déterminez votre niveau de participation** en fonction de votre budget ;
- > **Pas d'obligation** de commandes régulières ni de montant minimum ;
- > Vous offrez **une prestation accessible à tous** ;
- > Vous proposez **un produit apprécié et reconnu**, tout en **diversifiant votre offre** de vacances et de loisirs.

### À NOTER

- > Pour bénéficier de l'exonération de charges sociales, **la mise en place doit être conditionnée par des critères sociaux** laissés à votre libre appréciation : catégories socioprofessionnelles, tranches de salaires, quotient familial...

## LES AVANTAGES POUR LES SALARIÉS

- > Une **palette d'utilisations large et diversifiée** de tous types d'activités liées aux vacances et aux loisirs ;
- > Un usage possible **tout au long de l'année** ;
- > L'accès à un large éventail de **bons plans** négociés spécialement pour les bénéficiaires de Chèques-Vacances :
  - > **la rubrique « Bonnes Affaires »** : toutes les promotions disponibles sur ancv.com ;
  - > **le promomel** : une sélection des meilleures offres que vous recevez directement par mail ;
  - > **le chéquier** : des bons de réduction exclusifs présents dans le chéquier.

## UNE MISE EN PLACE SOUPLE ET ADAPTABLE

**Un principe simple : vous achetez des Chèques-Vacances à l'ANCV et vous les proposez à vos salariés en prenant en charge une partie de leur valeur.**

### 3 formules au choix :

#### > L'épargne

Les salariés épargnent mensuellement une certaine somme. Vous complétez cette épargne par votre participation, selon vos propres critères. En encourageant l'épargne, vous incitez le salarié à se constituer « en douceur » un véritable budget, lui permettant ainsi de réaliser ses projets de vacances et de loisirs.

#### > La participation

Vous proposez des Chèques-Vacances aux salariés à un coût inférieur à leur valeur. Ce coût est déterminé selon vos propres critères. Vous prenez ainsi en charge une partie de leurs dépenses de vacances et de loisirs.

#### > Le don sec

C'est vous qui offrez les Chèques-Vacances aux salariés.

## RETROUVEZ NOS 170 000 PARTENAIRES

- > Sur ancv.com Guide des Vacances, des Loisirs et du Sport

**NOUVEAU**



- > Sur votre téléphone portable en vous connectant sur [www.cheque-vacances.mobi](http://www.cheque-vacances.mobi)



## BON À SAVOIR

- > Avec le Chèque-Vacances, la réduction SNCF de 25 % sur le billet de congé annuel est portée à **50 %** suivant les trains et les dates et sous réserve que la moitié du billet soit réglée en Chèques-Vacances.

Exemple de mise en place avec la formule « épargne » et par catégorie socioprofessionnelle

	Epargne du salarié sur 10 mois	Participation du CE	Total pour le salarié en Chèques-Vacances
Employé	160 € (16 € x 10)	160 €	320 €
Agent de maîtrise	192 € (19,20 € x 10)	128 €	320 €
Cadre	224 € (22,40 € x 10)	96 €	320 €

